

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1631

2 août 2007

SOMMAIRE

Acelux S.A. Holding	78276	K-Engineering	78285
Arguiro Luxembourg S.à r.l.	78274	Kilimanjaro International S.à r.l.	78276
Assulux SA	78252	Landscape Assets S.A.	78263
Aster 2 S.A.	78252	Le Delage S.A.	78244
B.C. Holdings S.à r.l.	78246	Marchesini Investment Group S.A.	78251
Brasserie Am Neien Anker S.à.r.l.	78288	Maslet S.A.	78276
Cargolux Airlines International S.A.	78242	Merkoss Tech	78257
Centennial (Luxembourg) S.à r.l.	78249	Metatron Holding S.A.	78288
CEREP II Investment Three S.à r.l.	78282	Moonlight Consulting S.A.	78244
CEREP Redcliffe S.à r.l.	78282	Mount Pearl S.à r.l.	78253
Compagnie Luxembourgeoise d'Entreprises	78284	MRG S.à r.l.	78251
Corus S.A.	78262	New Aster S. à r.l.	78250
Creadrive S.A.	78267	New Star International Property (Luxembourg 4) S.à r.l.	78245
Damaja Investissements S.A.	78247	Onet Luxembourg	78248
Encore Plus Real Estate Bad Cannstatt S.à r.l.	78281	Pictet Funds (LUX)	78260
ESRI BeLux S.A.	78252	Pictor Finance S.A.	78249
Even Investments S.à r.l.	78269	Polychem International S.A.	78243
Expo-Prom S.A.	78244	R & R Diffusion S.A.	78263
FDLV SA	78279	Salros S.A.	78243
Fermin S.A.	78242	Schwartz Rolladen und Fenster GmbH ..	78272
Gestion Hôtelière Internationale S.A.	78253	Sefmep Luxembourg S.A.	78271
Gianni Bulgari International Holding S.A.	78248	Selecta Luxembourg	78247
Gianni Bulgari International Holding S.A.	78250	Skol International Development Luxembourg	78275
Gifran International S.A.	78247	Société du Livre S.A.	78243
IMF Luxembourg II GmbH	78248	Stenham Luxembourg S.A.	78246
IMF Luxembourg III GmbH	78243	Tarkett S.A.	78262
International Maccaferri Gabions Holding Company S.A.	78244	Tele Danmark Reinsurance S.A.	78251
Intrapack Holding S.A.	78249	Tenaris S.A.	78253
Kandahar (Luxembourg) N°1 Limited S.à.r.l.	78250	Tiki-Nui Automation S.A.	78266
		UBAM	78245
		UBP Multifunds II Advisory	78245
		Wildmotion S.A.	78267

Fermin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 66.527.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007076040/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08676. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Cargolux Airlines International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Findel, Aéroport de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 8.916.

Rectificatif du dépôt LSO CE 05102 du 24 mai 2007

Ajout et rectification des adresses des nouveaux administrateurs:

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle de CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A., en abrégé CARGOLUX S.A., qui s'est tenue en date du 18 avril 2007 au siège de la société, que:

1. le nombre des administrateurs pour l'exercice 2007 a été fixé à dix,
2. le mandat des administrateurs sortants a été renouvelé pour une période d'un an, c.à.d. jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2008, sauf Messieurs Paul Schmit et Ernst Funk qui ont démissionné comme membres du Conseil d'Administration avec effet au 18 avril 2007.
3. les personnes énumérées ci-après ont été nommées administrateurs pour une période d'un an, c. à d. jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2008.
 - 1) Monsieur Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce Luxembourg, demeurant à Esch-sur-Alzette;
 - 2) Monsieur Marc Hoffmann, Président du Comité de Direction de la COMPAGNIE DE BANQUE PRIVEE, demeurant à Ell;
 - 3) Monsieur Max Nilles, Attaché de Gouvernement, Ministère des Transports, demeurant à 43, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;
 - 4) Monsieur Jean Meyer, Avocat, demeurant à Oberanven;
 - 5) Monsieur Fritz Grotz, Directeur général adjoint de SAirGroup, demeurant à Bauma (Suisse);
 - 6) Monsieur Karl Heinrich Wuthrich, Avocat, demeurant à 34, Heerenstrasse, CH-8706 Feldmeilen (Suisse);
 - 7) Monsieur Rolf Roland Winiger, Directeur général adjoint de SAirGroup, demeurant à 94, Urdorferstrasse, Ch-8952 Schlieren (Suisse);
 - 8) Monsieur Jean-Claude Finck, Directeur général et président du Comité de Direction de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, demeurant à Foetz;
 - 9) Monsieur Alain Georges, Président de BIP INVESTMENT PARTNERS S.A., demeurant à 72A, rue des Eglantiers, L-1487 Luxembourg;
 - 10) La SOCIETE NATIONALE DE CREDIT ET D'INVESTISSEMENT, établissement public, avec siège social à Luxembourg.

4. La société civile KPMG AUDIT SARL est confirmée comme réviseur de comptes de l'entreprise pour une période d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

Pour extrait conforme

M. Schaus

Un mandataire

Référence de publication: 2007075467/1915/42.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07542. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Salros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 78.197.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 novembre 2006 que M. Luca Manzoni, entrepreneur, avec adresse professionnelle Viale Zara, 3 I-20100 à Milan, a été nommé président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL
Signature

Référence de publication: 2007075609/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06868. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

IMF Luxembourg III GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 115.172.

Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 30 janvier 2007

Les gérants de la Société ont décidé en date du 30 janvier 2007, de transférer le siège de la Société du 69, boulevard de la Petrusse, L-2340 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 30 janvier 2007.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

T. van Ingen
Gérant

Référence de publication: 2007076677/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06916. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Société du Livre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 50.318.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007075744/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08965. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Polychem International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 43.424.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007075746/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08971. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

International Maccaferri Gabions Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 16.271.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075701/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06509. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Expo-Prom S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 69.433.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 28 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075680/298/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09121. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Moonlight Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 28, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 113.105.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

MOONLIGHT CONSULTING S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075687/745/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07834. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Le Delage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 110.845.

L'adresse professionnelle de Monsieur Laurent Bélik et de Madame Stéphanie Duval, administrateurs de la Société qui était au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007075513/2570/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10113. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

UBAM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 35.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Pour le Conseil d'Administration

UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007075796/1670/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09078. - Reçu 226 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

UBP Multifunds II Advisory, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 98.690.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Pour le Conseil d'Administration

UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007075792/1670/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09072. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

New Star International Property (Luxembourg 4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 127.466.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé le 8 mai 2007 que BRITISH OVERSEAS BANK NOMINEES LIMITED, ayant son siège social au 138-142, Waterhouse Square, Holborn, EC1N 2TH Londres, Royaume-Uni, inscrite auprès de la «Companies House» du Royaume-Uni sous le numéro 00220905, a vendu ses 500 parts sociales ordinaires détenues dans la Société à LuxCo 16 SARL, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.604, de sorte que toutes les parts sociales ordinaires de la Société représentant l'intégralité de son capital sont désormais détenues par LuxCo 16 SARL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Pour avis conforme

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007075549/805/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF07917. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Stenham Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 78.141.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 5 juin 2007 que M. Michael Fienberg, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 34/35 John St, Londres WC1N 2AT, Angleterre, a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat. Il n'a pas été pourvu à son remplacement, le nombre d'administrateurs a donc été réduit de 5 à 4.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007075608/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06869. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

B.C. Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 64.560.

Nominations et démissions de gérants et du commissaire

1. Nominations de gérants

En date du 15 décembre 2006, l'assemblée des associés de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat de:

* Monsieur Richard A. Moore Jr., avec adresse à 201, E. Main, 4th Floor, 79901 El Paso, Texas, Etats-Unis;

* Monsieur Ryan Cregeen, avec adresse à Batchworth House, Batchworth Place, WD3 1JE Rickmansworth, Herts, Royaume Uni;

- de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants:

* Monsieur Michel E. Raffoul, né le 9 novembre 1951 à Accra au Ghana, avec adresse professionnelle à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg et

* Madame Catherine Koch, née le 12 février 1965 à Sarreguemines en France, avec adresse professionnelle à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Les mandats des gérants courent jusqu'à la prochaine assemblée générale convoquée pour approuver les comptes annuels de l'année sociale se clôturant le 31 décembre 2006.

2. Démission de gérants

- Monsieur Richard A. Moore Jr. a démissionné de son mandat d'administrateur le 15 décembre 2006 avec effet au 1^{er} janvier 2007.

- Monsieur Ryan Cregeen a démissionné de son mandat d'administrateur le 19 décembre 2006 avec effet au 1^{er} janvier 2007.

Depuis cette date, les gérants de la Société sont les personnes suivantes:

- Monsieur Michel E. Raffoul

- Madame Catherine Koch.

3. Nomination commissaire

En date du 15 décembre 2006, l'assemblée des associés de la Société a nommé PricewaterhouseCoopers S.à r.l., inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 65.477 en tant que commissaire de la société pour une durée d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

B.C. HOLDINGS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007075032/250/38.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06833. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Gifran International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 56.584.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 4 juin 2007 que M. Marc Schmit, chef comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction de président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL
Signature

Référence de publication: 2007075615/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06851. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Damaja Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 75.404.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 6 juin 2007 que:
- M. Marc Schmit, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction d'administrateur en remplacement de M. Gérard Muller, démissionnaire.
Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL
Signature

Référence de publication: 2007075622/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06813. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Selecta Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 19, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 77.466.

Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Leudelange le 29 mai 2007

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Ivan Korbar,
- Monsieur Gabriel Nivoix
- Monsieur Damien Aps

- SELECTA, société anonyme de droit français (anciennement SAFAA, le changement de dénomination sociale ayant eu lieu le 31 janvier 2005)

L'Assemblée décide de nommer:

- Monsieur Ivan Korbar, administrateur délégué

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

L'assemblée générale renouvelle le mandat de Commissaire aux comptes de la société MAZARS S.A pour la durée d'un an

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELECTA LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2007075490/2355/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04836. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

IMF Luxembourg II GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 115.171.

—
Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 30 janvier 2007

Les gérants de la Société ont décidé en date du 30 janvier 2007, de transférer le siège de la Société du 69, boulevard de la Petrusse, L-2340 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 30 janvier 2007.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

T. van Ingen
Gérant

Référence de publication: 2007076676/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06917. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Onet Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2734 Luxembourg, 44, rue de Wiltz.
R.C.S. Luxembourg B 14.629.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} mai 2007

L'assemblée générale de la société à responsabilité limitée ONET LUXEMBOURG procède aux modifications suivantes:

1. L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Frédéric Sirérol de ses fonctions de gérant technique, à compter du 1^{er} mai 2007.

2. L'Assemblée Générale nomme Monsieur Christian Van Pellecon, demeurant à L'Estagnet, 13 à F-84100 Uchaux, au poste de gérant technique de la société, à compter du 1^{er} mai 2007, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme
Pour ONET LUXEMBOURG
VO CONSULTING LUX S.A.
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2007076824/1427/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06625. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Gianni Bulgari International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 29.389.

—
Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 6 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED

4, Andrea Zakou Egkomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus

aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

Pour GIANNI BULGARI INTERNATIONAL HOLDING S.A.
Signature

Référence de publication: 2007076820/744/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04842. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Centennial (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.255.

—
RECTIFICATIF

Les nom et prénom corrects d'un des gérants de la société sont les suivants:

Chun Leng Chen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Signature.

Code donneur d'ordre: 581

Référence de publication: 2007075737/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07038. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Pictor Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.477.

—
Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 14 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED

4, Andrea Zakou Egkomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus

aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Pour PICTOR FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007076818/744/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04847. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Intrapack Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.840.

—
Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 8 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED

4, Andrea Zakou Egkomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus

aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Pour INTRAPACK HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007076819/744/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04844. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

New Aster S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.718.675,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 124.222.

Le gérants M Christophe Cahuzac a désormais l'adresse professionnelle suivante: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

Le gérant, M Howard Poulson a désormais l'adresse professionnelle suivante:
The Clock House, 6. St. Mongah's Court Copgrove Harrogate HG3 3TY, United Kingdom

Le gérant, M Marc Boughton a désormais l'adresse professionnelle suivante: 111 Strand, London, WC2R 0AG, United Kingdom.

Pour NEW ASTER S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007076822/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08479. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Gianni Bulgari International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 29.389.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu au siège social le 11 juin 2007

1. Le Conseil d'Administration accepte la démission, en date du 24 mai 2007, de l'administrateur M. Claudio Rossi et nomme en son remplacement Mme Frédérique Vigneron, demeurant professionnellement au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 24 mai 2007.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

Pour GIANNI BULGARI INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007076821/744/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06234. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Kandahar (Luxembourg) N°1 Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 120.696.

EXTRAIT

L'adresse du gérant de la Société, Martijn Bosch, est la suivante: 6B, routes de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007075543/805/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF07920. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Marchesini Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 70.133.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement en date du 25 mai 2007

- La démission de la société LOUV SARL de son mandat d'Administrateur de catégorie A est actée.
- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommé nouvel Administrateur de catégorie A en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 25 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

MARCHESINI INVESTMENT GROUP S.A.

Signature / Signature

Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2007075713/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07676. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

MRG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 41.

R.C.S. Luxembourg B 119.528.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Pour MRG SARL

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075691/745/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07840. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Tele Danmark Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 70.331.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 8 juin 2007

* L'assemblée élit les Administrateurs suivants jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes 2007:

- Monsieur Jorgen Jakobsen
- Monsieur Leif Stidsen
- Madame Anja Martha Antonsen, demeurant à Kraemmervej 10, DK-3100 Hombaek, Danemark

* L'Assemblée nomme PricewaterhouseCoopers Luxembourg, comme réviseur d'entreprises indépendant jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes 2007.

Pour la société TELE DANMARK REINSURANCE

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075464/682/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05515. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Aster 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.802.

Le gérant, M Christophe Cahuzac a désormais l'adresse professionnelle suivante: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

Le gérant, M Howard Poulson a désormais l'adresse professionnelle suivante: The Clock House, 6. St. Mongah's Court Copgrove Harrogate HG3 3TY, United Kingdom

Le gérant, M Marc Boughton a désormais l'adresse professionnelle suivante: 111 Strand, London, WC2R OAG, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASTER 2 S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007076906/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08472. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

ESRI BeLux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.557.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 19 mars 2007

L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs ESRI BELUX S.A. et ALPHA CONSULTANTS S.p.r.l., le mandat de l'administrateur et administrateur-délégué Monsieur Emile Maes ainsi que le mandat du commissaire aux comptes TOWERBEND LIMITED, avec effet au 8 mai 2006 et ce jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 19 mars 2007.

Pour ESRI BENELUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007076904/744/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01535. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Assulux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 32, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 71.070.

Extrait de l'assemblée générale du 16 avril 2007

Le commissaire de la société est PKF ABAX AUDIT 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B 27.761.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 avril 2007.

Pour la société

PKF WEBER & BONTEMPS

Réviseur d'Entreprises

Experts comptables et fiscaux

Signatures

Référence de publication: 2007076907/592/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08748. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Mount Pearl S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 127.863.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique prise en date du 18 juin 2007

Il résulte d'une décision de l'associé unique prise en date du 18 juin 2007 que les décisions suivantes ont été prises:

1. démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. en tant que gérant de la société avec effet immédiat;

2. nomination, avec effet immédiat, de:

- Madame Beatriz Kanitz Meldrum, née le 8 février 1971 à Rio de Janeiro.

Adresse professionnelle: Second floor, 4 Albermarle Street London W1S 4GA, Royaume-Uni.

- Monsieur Maurice Wyatt, né le 7 novembre 1968 à Baltimore, Etats-unis.

Adresse professionnelle: Second floor, 4 Albermarle Street London W1S 4GA, Royaume-Uni.

- Monsieur Antonius (Ton) Zwart, né le 29 mai 1966 à Rotterdam.

Adresse professionnelle: 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

- Monsieur Jacques de Patoul né le 10 janvier 1980 à Luxembourg.

Adresse professionnelle: 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

J. de Patoul

Gérant

Référence de publication: 2007076832/710/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06965. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Gestion Hôtelière Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3231 Bettembourg, 56, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.312.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075800/3038/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07573. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Tenaris S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 85.203.

In the year two thousand seven, on the sixth day of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société anonyme TENARIS S.A., having its registered office 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (the «Company»), incorporated by a notarial deed on 17th December, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») number 573 on the 12th April, 2002.

The Articles of Association of the Company were amended several times and for the last time by a notarial deed on 7th June, 2006 published in the Mémorial number 1536 of 11th August 2006.

The meeting elected as chairman Mr Roberto Bonatti, Company director, with professional address 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

who appointed as secretary Mrs Cecilia Bilesio, Company secretary, with professional address 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineers Mrs Teresa Gaini, corporate legal counsel, with professional address 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and Mr Marco Tajana, legal director, with professional address 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The chairman, the secretary and the scrutineers elected the registered office of the Company as domicile for the purpose of the present meeting.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineers and the undersigned notary. This attendance list as well as the proxies will be annexed to the present deed to be filed together therewith with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that shareholders who together hold nine hundred sixty-five million one hundred forty-one thousand eighty-four (965,141,084) shares out of a total of one billion one hundred and eighty million five hundred and thirty-six thousand eight hundred and thirty (1,180,536,830) shares issued in the Company are present or represented so that more than half of the issued capital of the Company is represented at the present general meeting.

III. The present general meeting has been convened by notices containing the agenda published in Luxembourg in the Mémorial and the Wort on 27th April 2007 and 15th May 2007 as well as in Argentina on the newspaper La Nación on 27th April, 2007, in Italy on the newspaper Sole 24 Ore on 27th April, 2007, in México on the newspaper El Economista on 27th April, 2007.

IV. This general meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on the item of the agenda.

Agenda:

1. The renewal of the validity period of the Company's authorized share capital for a period starting on the date of the general meeting of shareholders and ending on the fifth anniversary of the date of the publication in the Mémorial of the deed recording the minutes of such meeting and of the authorisation to the Board to issue shares from time to time within the limits of such authorised share capital against contribution in cash, in kind or by way of incorporation of reserves, at an amount that may not be less than the par value and may include such issue premium as the Board shall decide, while reserving to existing shareholders the preferential right to subscribe for such newly issued shares, except:

- a) in circumstances in which the shares are issued for a consideration other than cash;
- b) with respect to shares issued as compensation to directors, officers, agents, or employees of the Company, its subsidiaries or affiliates; and
- c) with respect to shares issued to satisfy conversion or option rights created to provide compensation to directors, officers, agents or employees of the Company, its subsidiaries or affiliates.

Any shares to be issued for the purposes set forth in (b) and (c) may not exceed 1.5% of the Company's issued share capital.

2. The waiver of any preferential subscription rights of existing shareholders provided for by law and the authorisation to the Board to suppress any preferential subscription rights of existing shareholders, each time with respect to issuances of shares under (a), (b) and (c) above, and the acknowledgement and approval of the report of the Board on the authorised share capital and the proposed waiver and authorisation to the Board with respect to such issuances.

After the foregoing has been approved the meeting took the following resolution:

Sole resolution

The meeting resolved at the majority set out hereafter to renew the validity period of the Company's authorized share capital for a period starting on the date of the general meeting of shareholders and ending on the fifth anniversary of the date of the publication in the Mémorial of the deed recording the minutes of such meeting.

The meeting resolved to renew the authorization to the Board to issue shares from time to time within the limits of such authorized share capital against contribution in cash, in kind or by way of incorporation of reserves, at an amount that may not be less than the par value and may include such issue premium as the Board shall decide, while reserving to existing shareholders the preferential right to subscribe for such newly issued shares, except:

- a) in circumstances in which the shares are issued for a consideration other than cash;
- b) with respect to shares issued as compensation to directors, officers, agents, or employees of the Company, its subsidiaries or affiliates; and
- c) with respect to shares issued to satisfy conversion or option rights created to provide compensation to directors, officers, agents or employees of the Company, its subsidiaries or affiliates.

The meeting resolved that any shares to be issued for the purposes set forth in (b) and (c) may not exceed 1.5% of the Company's issued share capital.

The meeting resolved to waive any preemptive subscription rights of existing shareholders provided for by law and to authorize the Board to suppress any preemptive subscription rights of existing shareholders, each time with respect to issuance of shares under items (a), (b) and (c) of the above agenda.

The meeting further acknowledged and resolved to approve the report of the Board dated May 4th, 2007 on the authorized share capital and the proposed waiver and the authorization the Board with respect to such issuances.

This report will remain annexed to the present deed.

This resolution has been taken by: nine hundred twenty-two million six hundred thirty-one thousand nine hundred fifteen (922,631,915) Votes for;

Forty million seven hundred twenty-four thousand and seven (40,724,007) Votes against.

This resolution having been approved by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented as required by the law, is consequently validly passed and the articles of incorporation amended accordingly.

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the members of the Bureau of the meeting, such persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sixième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TENARIS S.A., ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (la «Société»), constituée par acte notarié en date du 17 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») numéro 573 du 12 avril 2002.

Les Statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte notarié en date du 7 juin 2006, publié au Mémorial numéro 1536 du 11 août 2006.

L'assemblée a élu comme président Monsieur Roberto Bonati, administrateur, demeurant professionnellement 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Cecilia Bilesio, secrétaire de la Société, demeurant professionnellement 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateurs Madame Teresa Gaini, conseil juridique de société, demeurant professionnellement 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et Monsieur Marco Tajana, directeur juridique, demeurant professionnellement 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le président, le secrétaire et les scrutateurs ont élu le siège social de la Société comme domicile pour les besoins de la présente assemblée.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Cette liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

II. Il ressort de la liste de présence que les actionnaires qui détiennent ensemble neuf cent soixante-cinq millions cent quarante et un mille quatre-vingt-quatre (965.141.084) actions sur un total d'un billion cent quatre-vingt millions cinq cent trente-six mille huit cent trente (1.180.536.830) actions en émission dans la Société sont présents ou représentés de sorte que plus de la moitié du capital social émis de la Société est représentée à la présente assemblée générale.

III. La présente assemblée générale a été convoquée au moyen d'avis de convocation contenant l'ordre du jour publiés au Luxembourg au Mémorial et au Wort le 27 avril 2007 et le 15 mai 2007 ainsi qu'en Argentine dans le journal La Nación le 27 avril 2007, en Italie dans le journal Sole 24 Ore le 27 avril 2007, au Mexique dans le journal El Economista le 27 avril 2007.

IV. Cette assemblée générale est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Le renouvellement de la période de validité du capital social autorisé de la Société pour une période commençant le jour de l'assemblée générale des actionnaires et se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de publication dans le Mémorial de l'acte contenant le procès-verbal de cette assemblée et de l'autorisation au Conseil d'émettre des actions de temps à autre dans les limites de ce capital social autorisé contre un apport en numéraire, en nature ou par voie d'incorporation de réserves, à un montant qui ne peut être inférieur à la valeur nominale et qui peut inclure une prime d'émission telle que décidée par le Conseil, tout en réservant aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour ces nouvelles actions émises, à l'exception de ce qui suit:

a) dans des circonstances où les actions sont émises pour un apport autre qu'en numéraire;

b) en relation avec les actions émises aux fins de compensation aux administrateurs, fondés de pouvoir, agents, ou employés de la Société, ses filiales ou affiliés; et

c) en relation avec les actions émises afin de satisfaire les droits de conversion ou d'options créés aux fins de garantir une compensation aux administrateurs, fondés de pouvoir, agents ou employés de la Société, ses filiales ou affiliés.

Toutes les actions devant être émises pour les besoins décrits aux points (b) et (c) ne peuvent excéder 1,5% du capital social émis de la Société.

2. La renonciation de tous droits de souscription préférentiels aux actionnaires existants prévus par la loi et l'autorisation au Conseil de supprimer tous droits de souscription préférentiels aux actionnaires existants, à chaque fois en relation avec les émissions d'actions mentionnées aux points (a), (b) et (c) ci-dessus, et le constat et l'approbation du rapport du Conseil sur le capital social autorisé et la proposition de renonciation et autorisation au Conseil en relation avec ces émissions.

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée a pris la décision suivante:

Résolution unique

L'assemblée a décidé à la majorité ci-dessous de renouveler la période de validité du capital social autorisé de la Société pour une période commençant le jour de l'assemblée générale des actionnaires et se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de publication dans le Mémorial de l'acte contenant le procès-verbal de cette assemblée.

L'assemblée a décidé de renouveler l'autorisation au Conseil d'émettre des actions de temps à autre dans les limites de ce capital social autorisé contre un apport en numéraire, en nature ou par voie d'incorporation de réserves, à un montant qui ne peut être inférieur à la valeur nominale et qui peut inclure une prime d'émission telle que décidée par le Conseil, tout en réservant aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour ces nouvelles actions émises, à l'exception de ce qui suit:

- a) dans des circonstances où les actions sont émises pour un apport autre qu'en numéraire;
- b) en relation avec les actions émises aux fins de compensation aux administrateurs, fondés de pouvoir, agents, ou employés de la Société, ses filiales ou affiliés; et
- c) en relation avec les actions émises afin de satisfaire les droits de conversion ou d'options créés aux fins de garantir une compensation aux administrateurs, fondés de pouvoir, agents ou employés de la Société, ses filiales ou affiliés.

L'assemblée a décidé que toutes les actions devant être émises pour les besoins décrits aux points (b) et (c) ne peuvent excéder 1,5% du capital social émis de la Société.

L'assemblée a décidé de renoncer à tous droits de souscription préférentiels aux actionnaires existants prévus par la loi et d'autoriser le Conseil de supprimer tous droits de souscription préférentiels aux actionnaires existants, à chaque fois en relation avec les émissions d'actions mentionnées aux points (a), (b) et (c) de l'ordre du jour ci-dessus.

L'assemblée a ensuite décidé de constater et approuver le rapport du Conseil daté du 4 mai 2007 sur le capital social autorisé et la proposition de renonciation et l'autorisation au Conseil en relation avec ces émissions. Ce rapport restera annexé aux présentes.

Cette résolution est adoptée par: neuf cent vingt-deux millions six cent trente et un mille neuf cent quinze (922.631.915) votes pour;

quarante millions sept cent vingt-quatre mille sept (40.724.007) votes contre.

Cette résolution qui a été approuvée par au moins deux tiers de votes des actionnaires présents ou représentés tel qu'exigé par la loi, est en conséquence valablement prise et les statuts de la Société sont modifiés en conséquence.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après lecture du présent acte aux membres du Bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Bonatti, C. Bilesio, M. Tajana, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juin 2007, Relation: EAC/2007/6279. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 juin 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007075959/239/179.

(070082911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Merkoss Tech, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.
R.C.S. Luxembourg B 129.056.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le quatre juin.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange,

A comparu:

- Monsieur Marc Oner, ingénieur, demeurant à F-19320 St-Pardoux La Croisille (France),

Lequel comparant a déclaré constituer une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de MERKOSS TECH.

Art. 2. Le siège social est établi à Doncols.

Il peut être transféré en tout autre endroit de la commune du siège par simple décision du Conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans toutefois que cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société peut établir par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, toutes succursales ou établissements secondaires, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objets:

- le conseil en pièces techniques,
- la représentation et le commerce international,
- l'organisation d'événements culturels et touristiques.

D'une manière générale, elle fera toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, civiles, mobilières et immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions en respectant les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles dont la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre.

Toutefois lorsque la société ne comportera qu'un actionnaire unique ou lorsque les actions auront été réunies en une seule main et que ce fait aura été constaté lors d'une assemblée générale, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

La durée du mandat d'administrateur ne peut excéder six ans. Les administrateurs respectivement l'administrateur unique sont rééligibles et révocables.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président; en cas d'empêchement du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Art. 8. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux de ses membres.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins quinze (15) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à la convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, étant admis.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix présents ou représentés lors de la réunion; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par les membres présents. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le ou les membres au(x)quel(s) la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, est déléguée, porte(nt) alors le titre d'administrateur-délégué.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut conférer des pouvoirs définis ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires, de tout temps révocables, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée comme suit:

- En cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur délégué, et en cas d'administrateur unique par sa signature individuelle,
- ou par la signature individuelle du délégué ou préposé à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion,
- ou encore par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été conféré, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Dans tous les cas, la signature d'un administrateur sera suffisante pour représenter la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles et révocables.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Lorsque et aussi longtemps que la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Ses décisions sont consignés par écrit dans un procès-verbal.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai à 11.00 heures, au siège social ou en tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique, ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales; de telles assemblées doivent être convoquées de façon qu'elles soient tenues dans le délai d'un mois si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Art. 16. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels conformément aux dispositions légales. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les opérations de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut verser des acomptes sur dividendes dans les conditions prescrites par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et émoluments.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2008.

Souscription et libération

Le comparant préqualifié a souscrit à la totalité des cent vingt quatre (124) actions.

Toutes les actions ont été libérées en espèces à hauteur de 25%, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Les actions resteront nominatives jusqu'à leur libération intégrale.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges qui incombent à la société et mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.530,- EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant le comparant «actionnaire unique» préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Madame Meryem Oner, gestionnaire d'arts, demeurant à GB-WS13 6TU Lichfield (Staffordshire/Grande Bretagne) 56, Swan Mews, née le 5 avril 1979 à Lyon (France),

b) Madame Danièle Pacoutet, sans profession, demeurant à F-19320 St-Pardoux La Croisille (France), née le 16 avril 1944 à Lyon (France).

c) Monsieur Erol Oner, ingénieur, demeurant à F-97133 Saint- Barthélémy (France), Clinique Vétérinaire de Lorient Centre Commercial Oasis, né le 3 septembre 1976 à Lyon (France),

d) Monsieur Marc Oner, ingénieur, demeurant à F-19320 St-Pardoux La Croisille (France), né le 2 novembre 1948 à Trabzon (Turquie).

3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Kerim Oner, ingénieur, demeurant à B-4031 Angleur (Belgique), c/o Iliadis, 130, rue Charles Davin, né le 5 avril 1979 à Lyon (France).

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

5) L'adresse du siège social est fixée à L-9647 Doncols, 14, Chemin des douaniers.

Dont acte, fait et passé à Hesperange en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous, notaire le présent acte.

Signé: M. Oner, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, Relation: LAC/2007/11176. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 juin 2007.

M. Decker.

Référence de publication: 2007076284/241/173.

(070082918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pictet Funds (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 38.034.

L'an deux mille sept, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable PICTET FUNDS (LUX), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 38.034, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, le 20 septembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 411 du 29 octobre 1991, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 28 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 980 du 18 mai 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Claude Lange, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Jeanrond, employé de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvia Sillitti, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée a été convoquée par des lettres recommandées envoyées à tous les actionnaires 11 mai 2007.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que 30.202.356,16317 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Modification de l'Article 10 des statuts de manière à fixer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires au 20 février à 10.00 heures.

- Modification de l'article 16 des statuts de manière à ajouter le paragraphe suivant:

«Sauf mention contraire au sein de la politique d'investissement des compartiments, la Société n'investira pas plus de 10% de ses actifs nets dans des parts ou actions d'organismes de placement collectif»

- Modification de l'article 21 des statuts de manière à autoriser les remboursements en nature, par l'ajout du paragraphe suivant:

«Sous réserve de l'accord exprès des actionnaires concernés, le Conseil d'administration pourra procéder au remboursement en nature des actions de la Société. Ce remboursement en nature fera l'objet d'un rapport dressé par le réviseur d'entreprises de la Société et mentionnera la quantité, la dénomination ainsi que le mode d'évaluation pour les titres concernés. Les frais y relatifs seront à la charge du/des actionnaire(s) concerné(s).»

- Modification de l'article 26 des statuts par la suppression du paragraphe suivant:

«Toute résolution de l'assemblée générale des actionnaires décidant la distribution de dividendes aux actions d'une catégorie d'actions, devra être préalablement approuvée par les actionnaires de cette catégorie d'actions votant à la même majorité qu'indiquée ci-dessus.»

- Modification de l'article 27 des statuts par la suppression des 4 premiers paragraphes.
- Divers.

Le Président informe l'Assemblée Générale qu'une première assemblée générale extraordinaire a été convoquée pour le 16 avril 2007 et que les conditions de quorum pour voter tous les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies lors de cette Assemblée. La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'Article 10 des statuts de manière à fixer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires au 20 février à 10.00 heures.

L'article 10 aura donc désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le vingt février à 10.00 heures. Si ce jour n'était pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, elle se tiendra le jour ouvrable bancaire qui suit cette date.»

Cette résolution a été prise par:

30.202.356 Votes pour, 0 Vote contre, 0 Abstention

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts de manière à ajouter le paragraphe suivant au 2^{ème} paragraphe point ii), qui se lira donc désormais comme suit:

«(ii) en parts d'OPC. Sauf mention contraire au sein de la politique d'investissement des compartiments, la Société n'investira pas plus de 10% de ses actifs nets dans des parts ou actions d'organismes de placement collectif»

Cette résolution a été prise par:

30.202.356 Votes pour, 0 Vote contre, 0 Abstention

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 21 des statuts de manière à autoriser les remboursements en nature, par l'ajout du paragraphe suivant avant le dernier paragraphe:

«Sous réserve de l'accord exprès des actionnaires concernés, le Conseil d'administration pourra procéder au remboursement en nature des actions de la Société. Ce remboursement en nature fera l'objet d'un rapport dressé par le réviseur d'entreprises de la Société et mentionnera la quantité, la dénomination ainsi que le mode d'évaluation pour les titres concernés. Les frais y relatifs seront à la charge du/des actionnaire(s) concerné(s).»

Cette résolution a été prise par:

30.137.900 Votes pour, 0 Vote contre, 64.456 Abstentions

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 26 des statuts par la suppression du paragraphe suivant:

«Toute résolution de l'assemblée générale des actionnaires décidant la distribution de dividendes aux actions d'une catégorie d'actions, devra être préalablement approuvée par les actionnaires de cette catégorie d'actions votant à la même majorité qu'indiquée ci-dessus.»

Cette résolution a été prise par:

30.202.356 Votes pour, 0 Vote contre, 0 Abstention

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 27 des statuts par la suppression des 4 premiers paragraphes.

Cette résolution a été prise par:

29.614.711 Votes pour, 64.456 Votes contre, 523.189 Abstentions

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.-C. Lange, C. Jeanrond, S. Sillitti, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, Relation: LAC/2007/9846. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007077519/242/97.

(070084773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Corus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 94.501.

—
EXTRAIT

Il a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 8 juin 2007 de révoquer les administrateurs actuels, Monsieur Alain Lam et Monsieur Riccardo Moraldi, et de nommer en remplacement les sociétés suivantes:

- LUXEMBOURG CONSULT SERVICES - LCS CORP., enregistré sous le numéro Microjacket 557810, document 1093663, avec adresse au Mossfong Building, 2nd floor, East 54th Street, Panama.

- LUXEMBOURG MANAGEMENT CORP - LMC CORP. enregistré sous le numéro Microjacket 557847, document 1093760, avec adresse au Mossfong Building, 2nd floor, East 54th Street, Panama.

Les deux administrateurs sont nommés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2008.

Pour mention, déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007075785/799/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06792. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Tarkett S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Lentzweiler, 2, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 92.165.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 13 avril 2007

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée entérine la prorogation des mandats des Administrateurs actuellement en place. Ces mandats prendront fin de plein droit dès la nomination par AGE d'un nouveau Conseil d'Administration. L'AGE déterminera également le réviseur d'entreprises appelé à auditer les comptes de l'exercice 2007 de TARKETT SA. L'AGE se tiendra dès que la fusion entre TARKETT SA, TARKETT LUXEMBOURG et TARKETT HOLDING se sera concrétisée.

Les mandats des administrateurs suivants sont donc prorogés jusqu'à la tenue de la prochaine AGE:

Monsieur Michel Cognet: Président, rue de l'égalité, 2, F92748 Nanterre, France.

Monsieur Marc Assa: Administrateur-Délégué, rue de l'égalité, 2, F92748 Nanterre, France.

Monsieur Pierre-Philippe Simphlet: Administrateur, rue de l'égalité, 2, F92748 Nanterre, France.

Monsieur Philippe Willion: Administrateur, rue de l'égalité, 2, F92748 Nanterre, France.

Sont rappelés ici les noms des fondés de pouvoir, non administrateurs, autorisés par le conseil, pour un exercice à compter de la date de ce jour jusqu'à la prochaine convocation d'AGO:

Messieurs:

Jean-Luc Ehx

Roland Goossens

Patrick Lommel

Edouard Weisgerber

Tous pouvoirs sont conférés au secrétaire pour le dépôt, l'enregistrement et la publication des documents requis.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2006

Lentzweiler, le 11 juin 2007.

Certifié conforme

P. Lommel

Secrétaire

Référence de publication: 2007075769/800019/33.

Enregistré à Diekirch, le 20 juin 2007, réf. DSO-CF00215. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070082525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

R & R Diffusion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 58.763.

—
Liquidation

Par jugement rendu en date du 7 juin 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société.

Le même jugement a nommé Juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Camille Paul Seillès, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leur déclaration de créance au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal avant le 27 juin 2007.

Pour extrait conforme

M^e C. P. Seillès

Le liquidateur

Référence de publication: 2007075754/7862/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10020. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Landscape Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.057.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le cinq juin.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1.- EUROPEAN MARKETING & RESEARCH SERVICES Ltd., une société de droit anglais, ayant son siège social 6th Floor, Queens House, 55/56 Lincoln's Inn Fields, U.K. - London WC2A 3LJ, inscrite au Registre des Sociétés anglaises COMPANIES HOUSE OF ENGLAND AND WALES et le numéro 05234316

2.- REMP CO. Ltd., une société de droit des Bahamas, ayant son siège social Saffrey Square, Suite 205, Bank Lane, P.O. Box N-8188, Nassau, Bahamas, inscrite au Registre des Sociétés des Bahamas sous le numéro 81,211 B,

toutes les deux ici représentées par Monsieur Karim Van den Ende, employé privé demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 5 juin 2007.

Lesquelles procurations après signature ne varient par la mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LANDSCAPE ASSETS S.A..

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-quinze mille euros (€ 195.000,-) représenté par mille neuf cent cinquante (1.950) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Capital autorisé

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) par la création et l'émission de vingt mille (20.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes. Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits ayant le même contenu.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée Générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième mardi du mois de juin à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille sept.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération.

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1) EUROPEAN MARKETING & RESEARCH SERVICES LTD., prénommée, mille neuf cent quarante-neuf actions	1.949
.....	
2) REMP. CO. Ltd., prénommée, une action	1
.....	
Total: mille neuf cent cinquante actions	1.950

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent quatre-vingt-quinze mille euros (€ 195.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais.

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 3.500,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Karim Van den Ende, employé privé, né à Bruxelles (Belgique), le 26 octobre 1964, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal,

b) Monsieur Joseph Collaro, consultant indépendant, né à Etterbeek (Belgique), le 29 août 1921, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal,

c) Madame Brigitte Stumm, consultant indépendant, née à Weinheim (Allemagne), le 21 avril 1941, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

4) Est appelée aux fonctions de commissaire:

- KV ASSOCIATES S.A. ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67.559.

5) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

6) Le siège social est fixé à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparantes, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Van den Ende, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, LAC/2007/11744. — Reçu 1.950 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007076280/7241/155.

(070082934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Tiki-Nui Automation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 94.578.

L'an deux mille sept, le sept juin.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TIKI-NUI AUTOMATION S.A. à ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.578,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 4 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 836 du 13 août 2003,

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Thierry Diranyan, dirigeant d'entreprise, demeurant à F-60260 Lamorlaye (France), 10, avenue de la Libération,

Qui désigne comme secrétaire, Monsieur Gilbert Gilles, gérant de société, demeurant à F-14370 Argences, rue Marcel Longuet (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Claude Marest, gérant de société, demeurant à F-14790 Verson (France), 17, rue Bel Air.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social de la société de Luxembourg à L-9647 Doncols, 14, chemin des Douaniers, et modification afférente de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 2. alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi à Doncols».

2) Révocation du commissaire aux comptes, Monsieur Pascal Bonnet.

3) Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes, Monsieur Jean-Claude Marest.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Luxembourg à L-9647 Doncols, 14, chemin des Douaniers, et de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 2. alinéa 1^{er}** . Le siège social est établi à Doncols».

Deuxième résolution

L'assemblée révoque le commissaire aux comptes, Monsieur Pascal Bonnet.

Troisième résolution

L'assemblée nomme un nouveau commissaire aux comptes pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009, Monsieur Jean-Claude Marest, gérant de société, né à Foucarmont (France), le 1^{er} janvier 1956, demeurant à F-14790 Verson (France), 17, rue Bel Air.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 16.30 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 950,- EUR.

Fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Diranyan, G. Gilles, J.-C. Marest, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, Relation: LAC/2007/13059. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 juin 2007.

M. Decker.

Référence de publication: 2007076296/241/65.

(070083242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

**Wildmotion S.A., Société Anonyme,
(anc. Creadrive S.A.).**

Siège social: L-8448 Steinfort, 5, rue des Pierres.

R.C.S. Luxembourg B 90.356.

L'an deux mille sept, le huit juin.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois CREADRIVE S.A., établie et ayant son siège social à L-5942 Itzig, 1, rue Désiré Zahren, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 90.356,

constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 20 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 94 du 30 janvier 2003,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 17 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1379 du 31 décembre 2003.

La séance est ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe Magnin, consultant, né à Nancy (France), le 11 juillet 1969, demeurant à F-57970 Elzange (France), 10bis, rue de Savoie.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Serge Linckels, professeur ingénieur, demeurant à L-8448 Steinfort, 5, rue des Pierres.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Magali Jacob, administrateur de société, demeurant à L-8448 Steinfort, 5, rue des Pierres.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 33 actions (33) actions d'une valeur nominale de mille (EUR 1.000,-) euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-trois mille (EUR 33.000,-) euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de dénomination sociale.
2. Modification de l'objet social.
3. Transfert du siège social de la société.
4. Modification de la représentation du capital social de la société et désignation de la nouvelle valeur nominale des actions représentatives du capital social.
5. Ratification de la décision prise par le Conseil d'administration en date du 20 mars 2007 et nommant, suite au départ de l'administrateur-délégué, deux nouveaux administrateurs.
6. Détermination des pouvoirs accordés aux administrateurs.
7. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé à l'unanimité des voix de changer la dénomination sociale de la société de CREADRIVE S.A. en WILDMOTION S.A. et de modifier l'article 1^{er} afférent des statuts, comme suit:

« **Art. 1^{er}**. La société anonyme prend la dénomination de WILDMOTION S.A.»

Deuxième résolution

Il est décidé à l'unanimité de remplacer l'actuel alinéa 1^{er} de l'article 4 des statuts de la société par deux nouveaux alinéas, comme suit:

« **Art. 4. (nouveaux alinéas 1^{er} et 2).** La société a pour objet toutes prestations de service en relation avec les nouvelles technologies en information et communication, le conseil, la gestion et le développement de sites et applications web, y inclus toutes activités de prestations de service et de négoce dans le domaine de la vidéo, de la communication et de l'informatique, s'agissant d'activités destinées aux particuliers ou aux entreprises industrielles, commerciales ou artisanales.

La société a également pour objet toute fourniture, vente et installation de tout matériel audiovisuel et informatique, toutes activités de montage dans les domaines de la vidéo, de la photographie, de création de spectacles, de la production artistique ainsi que dans les activités de mise à disposition de matériel de montage ou de diffusion, et de la réalisation, de la commercialisation et la vente de CD-rom, DVD vidéo, contenu vidéo online et offline, y inclus la conception, la vente de tout support de communication qu'ils soient de nature électronique, papier, aluminium ou autre.»

Troisième résolution

Il est décidé à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 1, rue Désiré Zahlen L-5942 Itzig au 5, rue des Pierres à L-8448 Steinfort, et de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège de la société est établi à Steinfort.»

Quatrième résolution

Il est décidé à l'unanimité de modifier la représentation du capital social en la fixant à trois cent trente (330) actions ayant chacune cent euros (EUR 100,-) comme valeur nominale, et de modifier en conséquence l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.(alinéa 1^{er}).** Le capital souscrit est fixé à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) divisé en trois cent trente (330) actions ayant chacune comme valeur nominale cent euros (EUR 100,-).»

Cinquième résolution

Il est décidé d'approuver les nominations de:

- Madame Stéphanie Blaise, demeurant au 10bis, rue de Savoie à F-57970 Elzange, et,
- Monsieur Serge Linckels, demeurant au 5, rue des Pierres à L-8448 Steinfort,

décidées lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 20 mars 2007, ce suite à la démission de Monsieur Emmanuel Vivier de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.

L'ensemble des mandats ainsi conférés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2010.

Sixième résolution

Il est décidé d'autoriser le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 18.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. C. Magnin, S. Linckels, M. Jacobs, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, Relation: LAC/2007/12425. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 juin 2007.

M. Decker.

Référence de publication: 2007076297/241/90.

(070083237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Even Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.113.100,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 115.994.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales que DUTCH CABLE SYNDICATION LIMITED a transféré ses 62.092 (soixante-deux mille quatre-vingt-douze) parts sociales qu'elle détenait dans la Société comme suit:

- 47.326 (quarante-sept mille trois cents vingt-six) parts sociales, en date du 15 janvier 2007 à:

DUTCH CABLE GENERAL PARTNER LIMITED PARTNERSHIP, une Limited Partnership, constituée et régie selon les lois des Cayman Islands, ayant son siège social à Uglan House, South Church Street, 309GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands enregistré dans le Registrar of Company Exempted of The Cayman Islands sous le numéro 18789;

- 1.104 (mille cent quatre) parts sociales, en date du 22 décembre 2006 à:

A.S.F. CO-INVESTMENT PARTNERS III, L.P. une Limited Partnership, constituée et régie selon les lois de Delaware, ayant son siège social à 9, Old Kings, Highway South, 06820 Darien Connecticut, U.S.A., enregistré dans le Secretary of State of Delaware sous le numéro 3986578;

- 1.161 (mille cent soixante et un) parts sociales, en date du 22 décembre 2006 à:

PERFORMANCE DIRECT INVESTMENTS II, L.P., une Limited Partnership, constituée et régie selon les lois du Connecticut, ayant son siège social à 2, Pickwick Plaza, Suite 310, CT 068305424, Greenwich, U.S.A., enregistré dans le Secretary of State of the Connecticut sous le numéro CT068305424;

- 143 (cent quarante-trois) parts sociales, en date du 22 décembre 2007 à:

GOLDMAN SACHS PRIVATE EQUITY PARTNERS 2002 - DIRECT INVESTMENT FUND, L.P., une Limited Partnership, constituée et régie selon les lois de New York, ayant son siège social à Old Slip, 9th Floor, 32, NY 10005 New York, U.S.A. enregistré au The Division of Corporations of the state of New York sous le numéro 8867227;

- 265 (deux cents soixante-cinq) parts sociales, en date du 22 décembre 2006 à:

GOLDMAN SACHS PRIVATE EQUITY PARTNERS 2004 - DIRECT INVESTMENT FUND, L.P., une Limited Partnership, constituée et régie selon les lois de New York, ayant son siège social à Old Slip, 9th Floor, 32, NY 10005 New York, U.S.A. enregistré au The Division of Corporations of the state of New York sous le numéro 19987654;

- 470 (quatre cents soixante-dix) parts sociales, en date du 22 décembre 2006 à:

GOLDMAN SACHS PRIVATE EQUITY PARTNERS 2005 - DIRECT INVESTMENT FUND, L.P., une Limited Partnership, constituée et régie selon les lois de New York, ayant son siège social à Old Slip, 9th Floor, 32, NY 10005 New York, U.S.A. enregistré au The Division of Corporations of the state of New York sous le numéro 8867227;

- 1.471 (mille quatre cents soixante et onze) parts sociales, en date du 22 décembre 2006 à:

HarbourVest INTERNATIONAL PRIVATE EQUITY PARTNERS V - DIRECT FUND, L.P. une Limited Partnership, constituée et régie selon les lois de Delaware, ayant son siège One Financial Center, 02111, Boston Massachusetts, U.S.A., enregistré au Secretary of State of Delaware sous le numéro 39915561;

- 588 (cinq cents quatre-vingt-huit) parts sociales, en date du 22 décembre 2006 à:

HarbourVest PARTNERS 2004 - DIRECT FUND, L.P. une Limited Partnership, constituée et régie selon les lois de Delaware, ayant son siège One Financial Center, 02111, Boston Massachussets, U.S.A., enregistré au Secretary of State of Delaware sous le numéro 3870785;

- 247 (deux cents quarante-sept) parts sociales, en date du 22 décembre 2006 à:

ADAMS STREET 2006 DIRECT FUND, L.P., une Limited Partnership, constituée et régie selon les lois de Delaware, ayant son siège One North Wacker Dr., suite 2200, IL606062807 Chicago, U.S.A., enregistré au Secretary of State of Delaware sous le numéro 4078652;

- 1.688 (mille six cents quatre-vingt-huit) parts sociales, en date du 28 décembre 2006 à:

ADAMS STREET DIRECT CO-INVESTMENT FUND, L.P., une Limited Partnership, constituée et régie selon les lois de Delaware, ayant son siège One North Wacker Dr., suite 2200, IL606062807 Chicago, U.S.A., enregistré au Secretary of State of Delaware sous le numéro 4103897;

- 271 (deux cents soixante et onze) parts sociales, en date du 28 décembre 2006 à:

ADAMS STREET 2007 DIRECT FUND, L.P., une Limited Partnership, constituée et régie selon les lois de Delaware, ayant son siège One North Wacker Dr., suite 2200, IL606062807 Chicago, U.S.A., enregistré au Secretary of State of Delaware

are sous le numéro 4275002;

- 3.679 (trois mille six cents soixante-dix-neuf) parts sociales, en date du 22 décembre 2006 à:

GEAM INTERNATIONAL PRIVATE EQUITY FUND, L.P., une Limited Partnership, constituée et régie selon les lois de Delaware, ayant son siège social à Summer Street, 301, Stamford CT 06904, U.S.A., enregistré au Secretary of State of Delaware sous le numéro 4210067;

- 3.679 (trois mille six cents soixante-dix-neuf) parts sociales, en date du 22 décembre 2006 à:

STRATEGIE CO-INVESTMENT PARTNERS L.P., une Limited Partnership, constituée et régie selon les lois de Delaware, ayant son siège social à South Dupont Highway, 315, County of Kent, City of Dover, Delaware, U.S.A., enregistré au Secretary of State of Delaware sous le numéro 41832602;

Depuis cette date, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

DUTCH CABLE LIMITED PARTNERSHIP, quarante-sept mille trois cents vingt-six parts sociales	47.326
A.S.F. CO-INVESTMENT PARTNERS III, L.P., mille cent quatre parts sociales	1.104
PERFORMANCE DIRECT INVESTMENTS II, L.P., mille cent soixante et un parts sociales	1.161
GOLDMAN SACHS PRIVATE EQUITY PARTNERS 2002 - DIRECT INVESTMENT FUND, L.P., cent quarante-trois parts sociales	143
GOLDMAN SACHS PRIVATE EQUITY PARTNERS 2004 - DIRECT INVESTMENT FUND, L.P., deux cents soixante-cinq parts sociales	265
GOLDMAN SACHS PRIVATE EQUITY PARTNERS 2005 - DIRECT INVESTMENT FUND, L.P., quatre cents soixante-dix parts sociales	470
HarbourVest INTERNATIONAL PRIVATE EQUITY PARTNERS V - DIRECT FUND, L.P., mille quatre cents soixante et onze parts sociales	1.471
HarbourVest PARTNERS 2004 - DIRECT FUND, L.P., cinq cents quatre-vingt-huit parts sociales	588
ADAMS STREET 2006 DIRECT FUND, L.P., deux cents quarante-sept parts sociales	247
ADAMS STREET DIRECT CO-INVESTMENT FUND, L.P., mille six cents quatre-vingt-huit parts sociales	1.688
ADAMS STREET 2007 DIRECT FUND, L.P., deux cents soixante et onze parts sociales	271
GEAM INTERNATIONAL PRIVATE EQUITY FUND, L.P., trois mille six cents soixante-dix-neuf parts sociales	3.679
STRATEGIC CO-INVESTMENT PARTNERS L.P., trois mille six cents soixante-dix-neuf parts sociales	3.679

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

EVEN INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007074655/250/90.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07553. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Sefmep Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8372 Hobscheid, 8, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 42.473.

L'an deux mil sept, le huit juin.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SEFMEP LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 42.473,

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, alors de résidence à Wiltz, en date du 16 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 132 du 27 mars 1993,

modifiée suivant actes reçus par:

- le notaire Roger Arrensdorff, alors de résidence à Wiltz, en date du 3 juillet 1996, publié audit Mémorial C numéro 594 du 16 novembre 1996,

- par le notaire instrumentant, alors de résidence à Wiltz, en date du 29 juin 2000, publié audit Mémorial C numéro 878 du 8 décembre 2000,

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Lorent, administrateur de société, demeurant à B-1150 Bruxelles (Belgique), 130, rue Kelle.

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Michel Scheenaerts, pensionné, demeurant à B-1050 Bruxelles (Belgique), 19, avenue Hergé.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Mahieu, ingénieur civil, demeurant à B-3080 Tervuren (Belgique), 6, Tervurenlaan.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Transfert du siège de la société de Luxembourg à L-8372 Hobscheid, 8, Grand-Rue, et modification afférente de l'article 1^{er} deuxième alinéa des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}. (alinéa 2).** Le siège social est établi à Hobscheid.»

2) Extension de l'objet social et modification afférente de l'article 2 alinéa premier des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** La société a pour objet:

- tous types d'études, notamment en matière industrielle, agricole et médicale, la promotion et la réalisation de recherches scientifiques, la prise de brevets,

- le conseil, tant en matière commerciale que financière ou sociale, l'étude de rentabilité de divers projets,

- la mise à disposition de main d'oeuvre, ainsi que la coordination, la sécurité et la santé sur chantiers temporaires ou mobiles.

- la réalisation de conférences, l'édition de revues, la mise en relation de partenaires commerciaux et publics.»

3) Modification de l'article 3 alinéa premier des statuts par suite du basculement de la devise du capital social en euros par adaptation de la monnaie d'expression du capital social de 1.250.000,00 LUF en 30.986,69 EUR, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (24,79 EUR) chacune»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Luxembourg à L-8372 Hobscheid, 8, Grand-Rue, et de modifier subséquemment l'article 1^{er} deuxième alinéa des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er} . (alinéa 2).** Le siège social est établi à Hobscheid.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'élargir social et de modifier en conséquence l'article 2 alinéa premier des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** La société a pour objet:

- tous types d'études, notamment en matière industrielle, agricole et médicale, la promotion et la réalisation de recherches scientifiques, la prise de brevets,
- le conseil, tant en matière commerciale que financière ou sociale, l'étude de rentabilité de divers projets,
- la mise à disposition de main d'oeuvre, ainsi que la coordination, la sécurité et la santé sur chantiers temporaires ou mobiles.
- la réalisation de conférences, l'édition de revues, la mise en relation de partenaires commerciaux et publics.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 alinéa premier des statuts par suite du basculement de la devise du capital social en euros par adaptation de la monnaie d'expression du capital social de 1.250.000,00 LUF en 30.986,69 EUR, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. (alinéa premier).** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (24,79 EUR) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 16.30 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.000,00 EUR.

Fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lorent, M. Scheenaerts, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, Relation: LAC/2007/2423. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 26 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076295/241/94.

(070083234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Schwartz Rolladen und Fenster GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2-10, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 129.059.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsieben, den dreiundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

Frau Ellen Schwartz, Kauffrau, geb. Stader, geboren am 14. April 1961, wohnhaft in 66862 Kindsbach, Industriestrasse 25, hier vertreten durch Frau Nathalie Carbotti, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Vorbenannte Person, handelnd in der vorbenannten Eigenschaft, hat die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt festgelegt.

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt, gegründet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Vertrieb von Fenstern und Rolläden.

Die Gesellschaft kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobilare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet vom heutigen Tage angerechnet. Sie kann durch Beschluss des Gesellschafters oder der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschliessen, vorzeitig aufgelöst werden.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung SCHWARTZ ROLLADEN UND FENSTER GmbH.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Der Firmensitz kann durch Beschluss des Gesellschafters oder einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) eingeteilt in 25 (fünfundzwanzig) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 500,- (fünfhundert Euro).

Art. 7. Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Zur Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten müssen. Im Todesfall kann eine Übertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreissig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 8. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 9. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an den Firmenschriftstücken stellen.

Art. 10. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten welche im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes liegen. Die Gesellschaft kann auch eine oder mehrere Personen, ob Gesellschafter oder nicht, zu Prokuristen oder Direktoren bestellen und deren Befugnisse festlegen.

Art. 11. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 12. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wieviel Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jeden Jahres.

Art. 14. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst der Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 15. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 16. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 18. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

welche Anteile durch die alleinige Gesellschafterin Frau Ellen Schwartz gezeichnet werden.

Zeichnung und Einzahlung

Die 25 (fünfundzwanzig) Anteile wurden durch die alleinige Gesellschafterin Frau Ellen Schwartz gezeichnet und vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von EUR 12.500,- (zwölftausend fünfhundert Euro) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Bescheinigung

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendundsieben.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf EUR 1.500,- abgeschätzt.

Beschluss des Gesellschafters

Und sofort nach Gründung der Gesellschaft hat die Gesellschafterin Frau Ellen Schwartz, hier vertreten durch Frau Nathalie Carbotti, folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen festgelegt.
- 2) Frau Ellen Schwartz, vorbenannt, wird zur Geschäftsführerin auf unbestimmte Zeit ernannt.

Sie hat die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten welche im Rahmen des Gesellschaftszweckes liegen

- 3) Sitz der Gesellschaft ist in L-1466 Luxemburg, 2-10, rue Jean Engling.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. Carbotti, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, Relation: LAC/2007/10276. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. Juni 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007076226/242/96.

(070082938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Arguiro Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 122.740.

— RECTIFICATIF

L'an deux mil sept, le quinze mai,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

M. Benoît Caillaud, avocat, avec adresse professionnelle à L-2330 Luxembourg, au 128, boulevard de la Pétrusse, Grand-Duché de Luxembourg,

Agissant au nom et pour le compte de NYNGAN INVESTMENT LIMITED, une «limited liability» régie par les lois de la République de Chypre, ayant son siège social au Themistockli Dervi, 48, Centennial Building, Fiat/Office 701, P.C. 1066, en vertu d'une procuration donnée le 15 mai 2007.

Lequel, a exposé ce qui suit:

En date du 15 mai 2007, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 24.858 de son répertoire, un acte de résolution de l'associé unique de ARGUIRO LUXEMBOURG S.à r.l. société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 122.740.

Or le requérant déclare par les présentes avoir constaté une erreur matérielle de dactylographie dans la version anglaise et française de la deuxième phrase du deuxième paragraphe ainsi que du dernier paragraphe de l'article deux des statuts tels que modifiés.

Par la présente, le soussigné, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par NYNGAN INVESTMENT LIMITED, prémentionnée requiert la rectification de la troisième phrase du deuxième paragraphe ainsi que la suppression du dernier paragraphe de l'article deux des statuts tels que modifiés comme suit:

Version française:

« **Art. 2. troisième phrase du deuxième paragraphe.** La société peut prêter des fonds, y compris les fonds provenant d'un emprunt et/ou de l'émission d'instruments de dettes, à ses filiales, sociétés affiliées et parent(s) ainsi que les actionnaires de(s) parent(s)».

Version anglaise:

« **Art. 2. third sentence of the second paragraph.** The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies, parent(s) and shareholder(s) of parent(s)».

Le dernier paragraphe de l'article deux est supprimé.

Le reste de l'acte demeurant inchangé.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Caillaud, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, Relation: LAC /2007/9856. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007076259/202/44.

(070083263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

SIDL, Skol International Development Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 17.967.

—
Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2007

Réélection - Nomination

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, élit en qualité de:

Président Administrateur-Délégué:

M. Jean-Louis Henkens

Administrateurs:

Mme Marie-Thérèse Relecom

M. Gilbert Ernens

M. Michel Gillard

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Jean-Louis Henkens qui portera le titre d'Administrateur-Délégué.

Ces mandats expireront à l'Assemblée Générale de 2009.

Le mandat de Commissaire de Monsieur André Raphaël Deschamps vient à expiration à la présente Assemblée Générale. A l'unanimité, l'Assemblée Générale nomme le cabinet DELVAUX, FRONVILLE, SERVAIS & ASSOCIES (DFSA) 428, Chaussée de Louvain B-1380 Lasne-Ohain représenté par Monsieur Jean-Louis Servais en qualité de Commissaire pour une période de 3 ans qui expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Certifié conforme

Signatures

Référence de publication: 2007075472/2748/28.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06920. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Acelux S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 80.923.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 5 avril 2007

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Luc Rodesch, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Emile Vogt, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Marco Neuen, fondé de pouvoir principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

COMPAGNIE FINANCIÈRE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075638/550/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06286. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Kilimanjaro International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 110.246.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession d'actions conclu en date du 15 mai 2007 que:

1. La société QUEBEC NOMINEES LIMITED, ayant son siège social au Akara Building 24, de Castro Street, Tortola (British Virgin Islands), a cédé la totalité de ses parts sociales à la société suivante:

- SUND EHF, ayant son siège social au 4-6 Kringlunni, IS-103 Reykjavik, Islande: 100 parts sociales (valeur nominale: EUR 125 chacune)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007075523/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07628. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Maslet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 21.613.

—
L'an deux mille sept, le huit mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MASLET S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 21.613, constituée suivant acte notarié en date du 16 mai 1984, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 168 du 26 juin 1984, dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises

et en dernier lieu suivant acte sous seing privé, en date du 19 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 421 du 15 mars 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Laurence Mostade, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Stéphanie Colleaux, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Ismaël Hajjar, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de MASLET S.A.

Cette société aura son siège social à Luxembourg. La société aura une durée illimitée.»

2. Modification de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

3. Introduction d'un capital autorisé à concurrence de EUR 1.600.000,- pour porter le capital social de son montant de EUR 1.600.000,- à EUR 3.200.000,- et modification subséquente des statuts.

4. Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des Emprunts Obligataires Convertibles et de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé.

5. Modification de l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation, l'exercice en cours commence au premier novembre 2006 pour finir au trente et un décembre deux mille sept.»

6. Modification de l'article dix des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocation le troisième lundi du mois de mai à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.»

7. Refonte complète des statuts selon statuts annexés.

8. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de MASLET S.A.

Cette société aura son siège social à Luxembourg. La société aura une durée illimitée.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'introduire un capital autorisé à concurrence d'un montant de EUR 1.600.000,- (un million six cent mille euros) pour porter le capital ainsi de son montant de EUR 1.600.000,- (un million six cent mille euros) à EUR 3.200.000,- (trois millions deux cent mille euros) avec ou sans émission d'actions nouvelles, sans pour autant réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription, sur le vu d'un rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, qui restera, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Elle donne tous pouvoirs à ce requis au conseil d'administration pour réaliser les augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé.

L'assemblée décide également d'autoriser le conseil d'administration à émettre des emprunts obligataires convertibles, dans le cadre du capital autorisé.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à un million six cent mille euros (1.600.000,- EUR) représenté par soixante-quatre mille (64.000) actions de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel à trois millions deux cent mille euros (EUR 3.200.000,-), le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir du présent acte daté du 8 mai 2007, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout

administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.»

Par dérogation, l'exercice en cours commence au premier novembre 2006 pour finir au trente et un décembre deux mille sept.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article dix des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocation le troisième lundi du mois de mai à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.»

Septième résolution

L'Assemblée décide qu'une version coordonnée des statuts sera établie pour mettre les statuts conformes avec les résolutions qui précèdent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Mostade, S. Colleaux, I. Hajjar, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007. Relation: LAC/2007/8791. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007077517/242/153.

(070084471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

FDLV SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8284 Kehlen, 16, rue de Kopstal.

R.C.S. Luxembourg B 129.071.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le treize juin.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. Luc Voegeli, manager, demeurant à L-8284 Kehlen, 16, rue de Kopstal.

2. Frédéric Dezitter, manager, demeurant à F-57420 Cuvry, 20, rue Patural.

Lesquels comparants, ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée FDLV S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Kehlen.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet le conseil en informatique, management, stratégie et économique, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par deux cents (200) actions de cent cinquante-cinq euros (155,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein mais qui peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur délégué en ce qui concerne la gestion journalière de la société, au-delà, par la signature conjointe d'un administrateur avec co-signature obligatoire de l'administrateur délégué.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier pour finir le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois d'avril à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Luc Voegeli, susdit, cent actions	100
2.- Frédéric Dezitter, susdit, cent actions	100
Total: Deux cents actions	200

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire jusqu'à concurrence de sept mille huit cent quatre-vingt-cinq (7.885,- EUR) euros, de sorte que ce montant est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2008.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1. Luc Voegeli, manager, demeurant à L-8284 Kehlen, 16, rue de Kopstal.
2. Frédéric Dezitter, manager, demeurant à F-57420 Cuvry, 20, rue Patural.
3. Tang Xu, ingénieur, demeurant à B-1932 Zaventem, 42/28, Lenneke Marelaan.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

- Christine Dezitter, responsable pré-presse, demeurant à F-57420 Cuvry, 20, rue Patural.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-8284 Kehlen, 16, rue de Kopstal.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, 36, route de Longwy.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signe: L. Voegeli, F. Dezitter, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 19 juin 2007, Relation: REM/2007/1345. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 26 juin 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007076293/218/117.

(070083186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Encore Plus Real Estate Bad Cannstatt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.651.

EXTRAIT

En date du 10 mai 2007, AVIVA FUND SERVICES, directeur unique de la Société, a décidé de transférer le siège social de la société

- 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,
au

- 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,
avec effet au 25 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Pour la Société

P. Pignon

Secrétaire Général

Référence de publication: 2007076679/649/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05929. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

**CEREP Redcliffe S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CEREP II Investment Three S.à r.l.).**

Capital social: GBP 8.380,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.597.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

CEREP II S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 107.559, and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial») under number 888 dated 13 September 2005, page 42588 (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of CEREP REDCLIFFE S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121.597 and incorporated by deed drawn up on 24 October 2006 by the notary Maître Joseph Elvinger and whose articles have been published in the Memorial under number 2423, dated 28 December 2006, page 116286 (the «Company»);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Regis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Articles to expressly provide for the possibility of interim dividends and consequently insert a second paragraph in the article 17 of the Articles, which shall be read as follows:

«The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Incorporation.»

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the currency of the share capital from Euro to British Pounds further to an exchange rate as of 24 October 2006 (0.6704 GBP for 1.- EUR), with retroactive effect as of 24 October 2006 so that the Company's share capital is fixed at GBP 8,380.- (eight thousand three hundred and eighty British Pounds).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves that the nominal value of each share, expressed in GBP, be of 10.- GBP (ten British Pounds) each, with effect as of 24 October 2006 and, therefore, the Company's share capital be divided into 838 (eight hundred and thirty-eight) shares of 10.- GBP (ten British Pounds) each.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the Article 6 of the Company's Articles in order to reflect the currency change, with effect as of 24 October 2006, which shall read as follows;

«The unit capital is fixed at eight thousand three hundred and eighty British Pounds (GBP 8,380.-), represented by eight hundred and thirty-eight (838) shares of ten British Pounds (10.- GBP) each.»

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 2,000.- Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.559, constituée en vertu d'un acte du 13 avril 2005 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 888 daté du 13 septembre 2005, page 42588 (l'«As-socié Unique»);

en qualité d'Associé Unique de CEREP REDCLIFFE S.à r.l. une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121.597 et constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph Elvinger instrumentant le 24 octobre 2006, publié au Mémorial, du 28 décembre 2006, numéro 2423 (page 116286) (la «Société»);

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Regis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier les Statuts pour prévoir expressément la possibilité de distribution de dividendes intérimaires et d'insérer en conséquence un deuxième paragraphe à l'article 17 des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.»

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.»

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de changer la devise du capital social exprimé en Euro en Livre Sterling au taux de change du 24 octobre 2006 (GBP 0,6704 pour EUR 1,-), avec effet rétroactif au 24 octobre 2006 de telle façon que le capital social de la Société est fixé à GBP 8.380,- (huit mille trois cent quatre-vingt Livres Sterling).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide que la valeur nominale pour chaque part sociale sera exprimée en GBP, étant de dix Livres Sterling (GBP 10,-) chacune, avec effet au 24 octobre 2006, par conséquent le capital social de la Société est divisé en huit cent trente-huit (838) parts sociales de dix Livres Sterling (GBP 10,-) chacune.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société afin de refléter le changement de devise, avec effet au 24 octobre 2006.

L'Article 6 des Statuts de la Société aura la teneur suivante, avec effet rétroactif au 24 octobre 2006:

«Le capital social est fixé à huit mille trois cent quatre-vingt Livres Sterling (GBP 8.380,-) représenté par 838 (huit cent trente-huit) parts sociales d'une valeur nominale de dix Livres Sterling (GBP 10,-) chacune.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à 2.000,- Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007. Relation: LAC/2007/11461. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007075921/211/116.

(070083297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Compagnie Luxembourgeoise d'Entreprises, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 9.249.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 10 avril 2007 que:

Les mandats d'Administrateur de Messieurs Lucien Jung demeurant 27 rue Théodore Eberhard, L-1451 Luxembourg et Jean Van Tricht demeurant 99, Drèves des Maricolles B-1082 Berchem Sainte Agathe, n'ont pas été reconduits à l'issue de la présente assemblée générale.

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Robert Gitzinger demeurant 15, rue de la Corniche L-5518 Remich a été reconduit pour une durée d'un an venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale d'avril 2008.

Monsieur Renaud Bentegeat demeurant 47, boulevard Beaumarchais, F-75003 Paris, a été nommé administrateur pour un mandat de cinq ans venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire d'avril 2012.

Monsieur Philippe Delaunois demeurant 3A, chemin de Couture, B-1380 Lasne, a été nommé administrateur pour un mandat de cinq ans venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire d'avril 2012.

Monsieur Bernard Cols demeurant 20, rue du Vieux Chemin, B-1340 Ottignies Louvain-La-Neuve a démissionné de son mandat d'Administrateur en date du 10 avril 2007.

Monsieur Jacques Ninanne demeurant 20, avenue de l'Hermine, B-1170 Watermael-Boitsfort, a été nommé administrateur pour un mandat d'un an venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire d'avril 2008.

Monsieur John Schummer demeurant 13, rue Nic Goedert, L-8133 Bridel, a été nommé administrateur pour un mandat de cinq ans venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire d'avril 2012.

Pour extrait conforme

P. Laplume

Référence de publication: 2007075975/802/28.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01537. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

K-Engineering, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8123 Bridel, 7, Bei den 5 Buchen.

R.C.S. Luxembourg B 129.053.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Michel Knepper, ingénieur diplômé, né à Luxembourg, le 24 décembre 1960, résidant à L-8123 Bridel, 7, bei den 5 Buchen.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de K-ENGINEERING (la «Société»).

Art. 2. Objet. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- toutes activités de coordination et de gestion de projets relatifs au domaine de l'ingénierie, dans le domaine public et privé, ainsi que toutes prestations de services d'ingénierie s'y rattachant directement ou indirectement,
- la prise de participations financières,
- l'accomplissement de toutes activités commerciales,
- elle peut accomplir tous actes et toutes opérations commerciales généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement et indirectement à son objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Bridel. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans le Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant ou du conseil de gérance. Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les associés existants ont un droit de souscription préférentiel, proportionnellement à la partie du capital qui représentent leurs parts sociales.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts, sera inscrit au registre des associés, conformément à l'article 8 ci-après.

Art. 8. Transfert de parts. Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 9. Faillite ou déconfiture d'un associé. La faillite ou déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un quelconque des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, lesquels fixeront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans motif par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Réunions du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance et les assemblées générales des associés; en son absence les associés ou le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance, ni si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion et qu'ils déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité mais au moins deux des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, mais à un minimum de deux, des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi expressément à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, y-compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique ou de deux quelconques gérants, s'il y a un conseil de gérance, ou par la signature individuelle de la personne à

laquelle a été déléguée la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Décisions de l'associé unique ou des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou, dans le cas où la Société comporte moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le gérant ou le conseil de gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 17. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre. Les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Bilan. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas.

Art. 20. Répartition des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, sans préjudice du pouvoir du conseil de gérance de payer des acomptes sur dividendes dans les limites permises par la loi.

Art. 21. Dissolution, liquidation. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des associés décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 23. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

L'intégralité des cent (100) parts sociales est souscrite par Monsieur Michel Knepper, préqualifié.

Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-8123 Bridel, 7, bei den 5 Buchen.
2. L'associé unique décide de fixer le nombre de gérants à un (1) et de nommer Monsieur Michel Knepper, préqualifié, comme gérant de la Société pour une durée illimitée.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, passé à Luxembourg en l'étude de notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Knepper, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, LAC/2007/10635. — Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007076277/7241/178.

(070082788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Metatron Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.135.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 6 juin 2007

1. L'assemblée générale décide de fixer le nouveau siège social au 8, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, à compter du 21 mars 2007.

2. L'assemblée générale décide de nommer administrateurs:

- Madame Luisella Moreschi, demeurant professionnellement au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- Madame Frédérique Vigneron, demeurant professionnellement au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- Madame Patricia Jupille, demeurant professionnellement au 8, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Et comme commissaire aux comptes:

- la société GORDALE MARKETING LIMITED, avec siège au Strovolou 77, Strovolos Center Office 204, 2018 Strovolos, Nicosia, Cyprus.

Leurs mandats prendront effet au 21 mars 2007 et se termineront à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Pour METATRON S.A.

Signature

Référence de publication: 2007076912/744/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06245. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Brasserie Am Neien Anker S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 17, rue de l'Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 112.472.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Pour BRASSERIE AM NEIEN ANKER SARL

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2007075689/745/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07836. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.